



Classification officielle

1^{ère} catégorie	Maison avec jardin (la maison elle-même doit être fleurie par des suspensions et jardinières)
2^e catégorie	Décor floral installé sur la voie publique
3^e catégorie	Balcon ou terrasse
4^e catégorie	Fenêtres ou murs
5^e catégorie	Potager fleuri
6^e catégorie	Hôtel, restaurant, café, commerce et autres prestataires (fleurissement des façades et des abords visibles de la rue)
7^e catégorie	Parcs fleuris (superficie d'au moins 3000m ² avec arbres, arbustes et fleurs)
8^e catégorie	Fermes fleuries (l'exploitation agricole doit être en activité). C'est le seul lieu qui soit apprécié aussi bien de l'intérieur que de la voie publique)

Classification ne pouvant pas prétendre à des prix départementaux

9^e catégorie	Fleurissement collectif village, espace public...
10^e catégorie	Jardin intérieur (non visible de la voie publique)

Critères pris en compte par le jury



Végétal et fleurs

Originalité des variétés, arbustes, arbres et fleurs



Propreté et entretien

Soin et gestion respectueuse de l'environnement



Esthétisme et rendu

Raffinement, harmonie ou contraste des couleurs, volumes et textures des fleurs et/ou feuillages

Concours communal des maisons fleuries de Saint-Junien 2019

Le bulletin est à remettre au plus tard le 20 juin 2019.

A l'attention de **Dominique Taupin, service des Parcs et jardins - Ville de Saint-Junien**

- Soit par courrier
- Soit à déposer à l'accueil de la mairie

Madame Monsieur

Nom Prénom

Adresse.....étage droite gauche

Ville Téléphone

Courriel.....

Je souhaite m'inscrire dans les catégories suivantes : 1^{ère} 2^e 3^e

4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e